



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 38017

Texte de la question

M. Bernard Perrut * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes, exprimées par les professeurs d'histoire, de géographie et d'instruction civique des collèges devant le projet de réforme du brevet des collèges, qui devrait voir réduire la place et l'importance de ces disciplines, qui jouent un rôle non négligeable pour la formation civique et culturelle des jeunes. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38017

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3011

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477